



Boîte à outils sur les bibliothèques publiques en réseau. Fiche n°8 Un maillage territorial à la mesure de la population juin 2018

Résumé

Pour que la population dispose d'un égal accès aux lieux bibliothèques, un maillage territorial correct est indispensable. Il ne s'exprime pas en distance mais en temps : chacun doit être à un quart d'heure au plus d'une bibliothèque publique.

Équipements de proximité et équipements rayonnants ne sont pas concurrents mais complémentaires. Cette complémentarité est optimisée quand la mobilité des usagers est complétée par une circulation des documents.

Sommaire

L'échelle du bon maillage.....	1
Mailler, oui, mais comment ?	2
Complémentarité entre équipements de proximité et équipements rayonnants :	2
Pour un maillage plus fin encore, des points d'accès au réseau :	3
La mise en réseau, condition d'une égalité d'accès	4

L'échelle du bon maillage

Même à l'heure des ressources numériques et des accès à distance, le public réclame en matière de lecture publique le maintien de lieux, et entend même pouvoir y passer plus de temps, en campagne comme à la ville.

Dans la construction d'un réseau de bibliothèques, c'est donc tout d'abord la question de la densité du maillage qui doit être considérée, c'est-à-dire qu'il convient de se préoccuper des distances entre chaque équipement. Penser un réseau de lecture publique relève ainsi d'une politique d'aménagement du territoire.

Comme l'a souligné à deux reprises l'Inspection générale des bibliothèques¹, « *toutes les études concordent : autour de 80 % des usagers des bibliothèques ont mis au plus un quart d'heure à s'y rendre ; il s'agit donc de la durée de trajet au-delà de laquelle la population juge cette durée dissuasive.* »

Il est essentiel d'estimer ce maillage non en distance kilométrique mais en temps d'accès. C'est la notion d'isochronie utilisée pour mesurer l'accessibilité spatiale des services publics comme des services marchands, le critère temps étant le même quel que soit le territoire (rural ou urbain) et le mode de déplacement utilisé.

On peut ajouter qu'il s'agit du temps qu'on a mis pour se rendre à la bibliothèque à partir de l'endroit où on se trouvait précédemment, qui peut être le domicile, le lieu de travail et d'étude ou tout autre lieu où l'on s'est rendu spécifiquement.

Offrir à chaque habitant un accès à une bibliothèque publique à moins de 15 minutes, telle est donc l'échelle d'un bon maillage territorial.

¹ Inspection générale des bibliothèques, *Rapport n°2013-007 à madame la ministre de la Culture et de la Communication : Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement*, p. 75, en ligne, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid75463/les-bibliotheques-departementales-de-pretindispensables-autrement.html>, et Rapport n°2015-033 : L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales, p.55, en ligne, <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid98380/l-equipement-des-communes-et-groupements-de-communes-enbibliotheques.html>.

Mais il faut enfin tenir compte d'un élément supplémentaire : la distance peut n'être pas seulement physique mais symbolique. Des populations peuvent ne jamais se rendre en tout cas volontiers et régulièrement dans des lieux pourtant distants de moins de 15 minutes mais où elles ne se sentent pas à l'aise. C'est pourquoi la présence des bibliothèques dans certains quartiers doit être envisagée en tenant compte de ce phénomène, afin d'assurer à tous les habitants un accès réel aux services.

Mailler, oui, mais comment ?

Dans les faits, nombre de réseaux se construisent sur la base de l'existant, que ce soit en termes d'équipements ou de volonté de telle ou telle commune de participer. Des critères d'intégration peuvent aussi conditionner l'entrée d'une bibliothèque d'une commune dans un réseau de lecture publique : classification ADBDP², présence de personnel salarié, etc.

Si cette approche pragmatique par l'existant et/ou sur la base du volontariat et de critères minimum permet d'enclencher la construction d'un réseau, il n'en reste pas moins qu'elle induit un certain nombre de risques :

- risque d'un « maillage à trous » dans lequel certains points du territoire ne sont pas irrigués ;
- risque de déséquilibres entre des secteurs bien pourvus en équipements suffisamment dimensionnés pour offrir l'ensemble des services d'une bibliothèque, et d'autres moins bien lotis.

Face à ces risques, il peut être envisagé une planification de l'évolution du réseau, qui permettra d'aller au-delà de l'existant si, après analyse, cet existant ne répond pas suffisamment aux besoins. L'objectif est alors de structurer le réseau en organisant une présence harmonieuse des équipements sur le territoire, et en s'assurant d'un dimensionnement pertinent des bibliothèques en fonction de leurs missions.

Pour effectuer cette analyse et envisager un ou plusieurs scénarii d'évolution, deux outils sont particulièrement utiles : la carte isochrone et le diagnostic territorial.

- La **carte isochrone** permet de visualiser sur une carte toutes les zones géographiques que l'on peut atteindre depuis un point précis dans un laps de temps déterminé. C'est donc elle qui permet de s'assurer que le maillage existant ou envisagé ne laisse aucun habitant à plus de 15 minutes d'un équipement.
- Le **diagnostic territorial** permet de faire apparaître les caractéristiques, atouts, faiblesses et potentialités du territoire. Le réseau de lecture publique s'ancre dans ce territoire et par conséquent doit tenir compte entre autres des caractéristiques de la population et de l'activité économique, des autres équipements présents et notamment des structures culturelles. Le diagnostic territorial permet donc de décider du niveau pertinent pour chacun des équipements.

Complémentarité entre équipements de proximité et équipements rayonnants :

Des niveaux différents de bibliothèques pour des missions différentes mais complémentaires, telle est la condition d'un maillage territorial pertinent.

On distingue deux types d'équipements

- la **bibliothèque à rayonnement large**, qui comme son nom l'indique est destinée à attirer un public dépassant plus ou moins largement les limites de la commune sur laquelle l'équipement est implanté. Pourvu de personnels qualifiés, c'est un équipement structurant pour le territoire et présentant tous les services attendus aujourd'hui d'une bibliothèque (horaires d'ouverture élargis, espaces suffisamment vastes et accueillants, accès à une offre documentaire multi-supports, proposant des activités culturelles variées, etc.) ;
- la **bibliothèque de proximité**, destinée à rendre un service plus local. Elle doit elle aussi pouvoir accueillir l'utilisateur dans de bonnes conditions de confort et lui offrir un premier accès à la culture, à l'information et aux loisirs. Éventuellement gérée avec le soutien d'une équipe de bénévoles qualifiés, elle est moins largement ouverte et n'offre pas nécessairement tous les services. Mais

² En ligne : <http://bdp.correze.fr/OpacWebAloes/File/LaBDP/Typologie%20ADBDP.pdf>.

s'adossant au réseau, elle en montre tous les possibles afin que l'utilisateur ait d'une façon ou d'une autre accès à l'ensemble des ressources.

De la complémentarité sans concurrence

Avant une mise en réseau et selon le type de bibliothèque dans lequel on se trouve, la crainte est de « se faire manger » (bibliothèques de proximité) ou d'être "dépouillé de ses collections" (bibliothèques à rayonnement large).

La réalité est tout autre : bibliothèques à rayonnement large et bibliothèques de proximité sont complémentaires, et c'est précisément sur cette complémentarité que repose l'enrichissement de l'offre faite aux usagers dans le cadre d'un réseau de lecture publique.

Quelques exemples :

- **Les collections** : davantage encyclopédiques pour les bibliothèques à rayonnement large, moins étendues pour les bibliothèques de proximité qui peuvent néanmoins proposer des fonds spécialisés en fonction de spécificités locales. Pour optimiser cette complémentarité des collections, la mise en place d'une circulation des documents sur le réseau est un atout majeur (voir fiche n°3 La circulation des documents au sein d'un réseau de lecture publique) ;
- **Les horaires** : plus étendus mais moins ciblés pour les bibliothèques à rayonnement large, moins étendus pour les bibliothèques de proximité mais bien adaptés aux habitudes locales d'une population plus restreinte ;
- **L'action culturelle** : l'action culturelle à l'échelle d'un réseau n'exclut pas le maintien d'une action culturelle locale, chacune étant susceptible de renforcer l'autre, à condition que les programmes aient été envisagés dans la complémentarité ;
- **Les équipes** : à l'échelle d'un réseau, la diversité et l'hétérogénéité des équipes sont une opportunité d'élargissement du champ des compétences disponibles. L'enrichissement de l'offre faite au public passe aussi par la confiance entre les personnels et les échanges qu'ils peuvent avoir entre eux, quel que soit le type de bibliothèque dans lequel ils se trouvent. Une mission de coordination pour fédérer ces équipes est dans ce contexte un atout pour s'assurer de la complémentarité effective des équipements (cf fiche Types de fonctionnement de réseaux).
- **Les publics** enfin : certains ne fréquenteront jamais qu'un équipement de proximité. Il s'agit en particulier des enfants jusqu'au collège (à moins que celui-ci soit à proximité d'une bibliothèque à rayonnement large), d'une partie de la fréquentation familiale, d'adultes peu mobiles ou encore de personnes peu à l'aise dans un vaste équipement. D'autres en revanche soit ne se reconnaissent pas dans un équipement trop petit une offre à leur mesure, soit font flèche de tout bois en fréquentant plusieurs bibliothèques. C'est donc ensemble que les bibliothèques satisfont un plus large public.
Un « maillage à trous », ce n'est donc pas une moindre commodité offerte à un public qui de toutes les façons peut toujours se déplacer, c'est un public qui ne sera pas touché.

Pour un maillage plus fin encore, des points d'accès au réseau :

75% des Français accèdent aux principaux services de la vie courante en moins de 7 minutes³. Envisager une couverture très fine du territoire est possible aussi en matière de lecture publique.

Il s'agit alors d'assurer à la population un accès plus ou moins élaboré au réseau des bibliothèques et à ses collections, par un système de points-relais ou de bibliothèque mobile, conçu éventuellement en partenariat (bibliothèques départementales, structures régionales pour le livre, etc.).

- **Le point-relais** : ancré à la mairie ou dans tout autre lieu actif sur la commune, le point-relais dans sa forme minimale permet à chaque habitant de bénéficier d'une aide pour l'accès aux ressources documentaires du réseau. Outre un simple accès à internet et donc au catalogue en ligne du réseau des bibliothèques, il offre à l'utilisateur l'assistance d'une personne ressource formée à l'utilisation du portail et à la recherche documentaire. Les documents demandés peuvent alors être acheminés dans la bibliothèque la plus proche, voire au point-relais selon les possibilités

³ « L'accès aux services, une question de densité des territoires » » *Insee Première* n° 1579, 6 janvier 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908098>.

logistiques. La personne ressource est également capable de donner tous les renseignements utiles sur le fonctionnement du réseau.

A mi-chemin entre ce service minimum et la bibliothèque de proximité, d'autres formules se développent, en lien avec des lieux de vie collective, d'autres services publics ou encore des lieux ressource ou de passage. Selon la taille des communes, leur caractère urbain, péri-urbain ou rural, les possibilités ne manquent pas de s'adosser à l'existant pour proposer aux habitants collections, horaires et services réduits mais adaptés : crèches, écoles, agences postales, épiceries, etc. peuvent ainsi être mises à contribution pour n'oublier personne dans une offre fine d'accès aux ressources du réseau, comme le montre l'exemple des Espaces lecture de la ville de Rennes⁴ ou celui des relais lecture du Havre⁵.

Les maisons de services au public enfin⁶ peuvent être une opportunité supplémentaire pour renforcer le maillage. Expérimentées depuis 2006, elles peuvent en effet intégrer à la palette des services proposés un point d'accès aux livres et autres supports, avec un petit stock tournant et la possibilité de réserver sur le réseau.

- **La bibliothèque mobile** : les bibliothèques font preuve d'imagination et peuvent diffuser leurs collections par des systèmes plus ou moins légers, de sorte qu'un échantillon plus ou moins large de ressources peut alors venir servir les habitants au plus proche de chez eux. On peut citer : malle proposant une sélection de livres ou un mélange de livres et de ressources numériques (le Kit@lire, bibliothèque numérique nomade mise à disposition par le Centre du livre et de la lecture de l'ex-région Poitou-Charentes) ; médiabus proposant des documents multi-supports dans chaque commune ne disposant pas de bibliothèque (ainsi sur le réseau de la communauté d'agglomération de La Rochelle).

La mise en réseau, condition d'une égalité d'accès

Dans une société devenue mobile, le calibrage des services se calcule selon la présence attendue sur un territoire, les aires de mobilité pouvant différer selon les individus jusqu'au sein d'un même foyer.

C'est pourquoi une bibliothèque de proximité n'a pas vocation à attirer l'ensemble de la population résidant alentour : ce n'est pas son rôle.

En revanche, chaque bibliothèque, par la mise en réseau, peut tendre à proposer les mêmes services, en tout cas les mêmes collections. C'est ce que permet la mise en réseau.

Les réseaux départementaux organisés par les bibliothèques départementales permettaient déjà de faire bénéficier des bibliothèques de proximité de ressources documentaires complémentaires.

L'intercommunalité et la fusion de communes permettent de développer un nouveau type de solidarité territoriale en faisant circuler les collections et d'autres services.

Des suggestions pour améliorer cette fiche ? Des exemples à proposer pour l'enrichir ? Des questions sur le thème présenté ? Écrivez à bibenreseau@abf.asso.fr

Cette fiche est publiée sur le blog <http://www.bibenreseau.asso.fr> > Boîte à outils

CC-BY-NC : Libre reproduction
et réutilisation en citant la source

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE
31 rue de Chabrol - 75010 Paris
www.abf.asso.fr - info@abf.asso.fr

⁴ En ligne : <http://www.bibliotheques.rennes.fr/mediation-et-action-educative/points-lecture-dans-la-ville/>

⁵ En ligne : http://www.infonormandie.com/Plan-Lire-au-Havre-un-5eme-relais-lecture-inaugure-lundi-16-septembre_a2270.html.

⁶ Les MSAP sont de la compétence des EPCI. Définies à l'article 100 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, elles « ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain » et « peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public.